

Animateurs de vos Ambitions



« N'ATTENDEZ PAS UNE OPPORTUNITÉ,
CRÉEZ EN UNE ! »

**PROTOCOLE VALIDE
POUR LES HEBERGEMENTS
DE PLEIN-AIR**

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les points communs

Nomination d'un référent sanitaire

Procédure pour les prestataires et fournisseurs extérieurs

Former le personnel

Gestion des cas suspects

Gestes barrières (distance, marquage au sol, sens de circulation, réduction des places assises, paiement sans contact...)

Sensibilisation des clients (affichage, rappel...)

Nettoyage et désinfection (revoir le protocole, zones sensibles, fréquence augmentée, gestion des déchets, rondes de contrôle...)

Formation et information du personnel



Mise à jour du DUER



Mise en place d'un guide à l'usage des salariés



Communication spécifique sur l'emplacement des points de lavage des mains sur l'ensemble du site



Référentiel des bonnes pratiques



S'assurer de la bonne information du personnel (questionnaire possible)

Organisation du personnel



L'arrivée du personnel se fera par un poste de désinfection et remise des protections.



Réorganisation des plannings.



Réorganisation des horaires et lieux de repas.



Si concerné, vérifier aux vestiaires que le propre et le sale soient séparés.



Au départ du personnel, prévoir une poubelle pour jeter les EPI.

Les spécificités de plein air

Protocole validé

Les animations

- Adapter le programme d'animations (y compris club(s) enfants et ados) et l'ouverture des services et installations aux prescriptions sanitaires et aux décisions du gouvernement, notamment en limitant les groupes à 10 personnes, en évitant de brasser des groupes (ne pas changer de groupe) et en respectant la distanciation.
- Structure de jeux pour enfants selon réglementation sanitaire.
- Bar et restaurant possibles, selon règles sanitaires.





Réaménagement et restrictions d'activité

- Espacement d'1m en salle et terrasse.
- Réduire le nombre d'évènements collectifs : pas ou moins de réunions d'informations, groupes de 10 maximum, extérieur privilégié.
- Participation de plusieurs groupes possibles, mais ils doivent être séparés.



Nettoyage et désinfection des piscines et espaces aquatiques

Respecter la jauge des 4m².

Renforcer le règlement intérieur de la piscine en intégrant les gestes barrières : affichage, notamment aux douches et pédiluve, passage obligé.

- Par voie d'affichage spécifique, interdire l'accès aux piscines pour les personnes présentant des signes respiratoires ou digestifs.
- Augmenter la fréquence de nettoyage et de désinfection des surfaces et équipements.
- Réduire ou supprimer (si désinfection trop difficile) les mobiliers type transats afin de respecter la distanciation sociale et de faciliter le nettoyage et la désinfection des plages du bassin.



Nettoyage et désinfection des hébergements locatifs

- Identifier les points de contacts présentant un risque de transmission du virus.
- Modifier les procédures de ménage existantes afin d'intégrer les produits, le matériel (y compris les EPI) et les modes opératoires de désinfection.
- Favoriser la rotation des hébergements entre les clients, c'est-à dire laisser au minimum 6h un hébergement sans occupant.
- Aérer le logement.
- Lavage des tissus, serviettes.... 30' à 60°C.

Nettoyage et désinfection des sanitaires collectifs

- Limiter la fréquentation instantanée du sanitaire collectif (1 personne par équipement : WC, douche...) et l'afficher à l'entrée du sanitaire.
- Condamner des équipements pour préserver la distanciation sociale (ex : urinoirs contigus).
- Mettre en place, si possible, un sens de circulation en matérialisant l'entrée et la sortie.
- Renforcer la fréquence de nettoyage et désinfection
- Modifier les procédures de nettoyage et désinfection en détaillant le mode opératoire de désinfection.

Equiper les sanitaires de poubelles sans couvercle ou à commande non manuelle.





Nettoyage et désinfection des sanitaires collectifs

- Permettre aux clients :
 - De se désinfecter / laver les mains au savon dès l'entrée dans le sanitaire
 - De procéder eux-mêmes à une désinfection complémentaire (les produits doivent être hors de portée des enfants)
- Communiquer à l'entrée et à l'intérieur du sanitaire sur les règles suivantes :
 - Avant d'entrer dans le sanitaire, pour le bien de tous, merci de vous laver les mains au savon.
 - Portez votre masque lors de vos déplacements dans les couloirs et espaces communs du sanitaire.
 - Merci de respecter les gestes barrière.
 - Ne stationnez pas dans les couloirs du sanitaire ; patientez à l'extérieur en faisant la queue et en respectant la distanciation sociale.